

Analyses et solutions pour protéger nos écosystèmes marins.

Deborah Nouvelles



--

Le changement climatique a déjà des impacts sur notre territoire, notamment sur les récifs coralliens, les mangroves et les herbiers qui se dégradent progressivement. Le colloque Life Adapt'Island réunit aujourd'hui et demain des chercheurs et gestionnaires d'espace internationaux. Ensemble, ils partagent et analysent des solutions fondées sur la nature qui protégeraient ces écosystèmes.

Opérations en cours

Pour restaurer nos récifs, une expérimentation est menée dans le petit cul-de-sac marin. Il s'agit d'élever deux espèces de coraux dans des fermes, puis de les transplanter là où elles disparaissent.

Lou Frotté, chef de projet en milieu marin au Grand Port Maritime de la Guadeloupe :

Sur les premières opérations, nous avons eu des taux de mortalité élevés, notamment à cause de cette prédation, car les sites qui ont finalement été sélectionnés abritaient, dans les anfractuosités, de nombreux prédateurs, donc ces espèces de vers de feu et d'escargots.

Ces opérations ont-elles réussi ? Selon le spécialiste, « les taux de réussite que nous avons sur plusieurs années sont très faibles par rapport aux effets mis en œuvre. Ce sera autour de 1 à 3% de survie. Mais que reste-t-il des taux que l'on retrouve également, notamment en République dominicaine, par d'autres instituts qui pratiquent des opérations similaires sur leur territoire. Il y a une multitude de pressions qui sont présentes, liées à la qualité de l'eau notamment ».

<https://news.dayfr.com/technology/2096591.html>

Les autorités de Guadeloupe craignent une accélération du trafic de stupéfiants

Et ceci en raison du renforcement des contrôles en Guyane voisine et de l'agrandissement du port de Pointe-à-Pitre qui va doubler sa capacité de containers à partir de 2025...

Selon le directeur des douanes de Guadeloupe, Philippe Richard, ses services ont saisi quelque 700 kilos de cocaïne chaque année sur les 5 dernières années, exceptée l'année de la pandémie 2020-2021 qui a entraîné un sérieux ralentissement des saisies ; une drogue détectée grâce au chien dans les bateaux de plaisance, à la Poste sous forme de colis, et depuis que les contrôles ont été massifiés en Guyane fin 2022, on assiste à une recrudescence du phénomène de mules.

L'agrandissement prévu du Grand Port Maritime, de Pointe à Pitre qui passerait de 250.000 conteneurs à près de 450.000 par an en 2025, fait également craindre de nouvelles opportunités pour les trafics. La douane va donc s'équiper d'un scanner qui permettra d'accroître les contrôles pour lutter contre l'augmentation du trafic de drogue. D'après un rapport de l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT), la France est directement affectée par l'offre colombienne par le biais de ses régions d'Outre-mer, Guadeloupe, Martinique et Guyane, qui sont également des zones de transit vers le marché hexagonal et européen. Enfin, au niveau international, rappelle le directeur des douanes de Guadeloupe, les saisies représentent de 8 à 10% de la drogue en circulation dans le monde.

<https://www.radiofrance.fr/>

Bruno Lemaire confirme une réforme "profonde" de l'octroi de mer

Rédaction Web mardi 18 juillet 2023



À l'occasion du comité interministériel des Outre-Mer, le ministre de l'économie, des finances, de la souveraineté industrielle et numérique Bruno Lemaire a confirmé les engagements pris lors de sa visite en Guadeloupe en mai dernier, c'est-à-dire une réforme profonde de l'octroi de mer, dans le but d'atténuer le coût de la vie sur le budget des ménages ultramarins.

Rationaliser l'application de l'octroi de mer sans pour autant affaiblir le budget des collectivités, c'est le difficile équilibre auquel veut parvenir le ministre de l'économie. Dans son discours en ouverture du CIOM, ce mardi 18 juillet 2023, [le ministre a confirmé sa volonté de réformer l'octroi de mer](#) avec en tête deux objectifs, rendre plus cohérente son application et soulager le budget des ménages ultramarins.

"Il [l'octroi de mer] comporte plusieurs milliers d'articles soumis à des taux qui sont très variables et dont beaucoup n'obéissent plus à aucune logique. Quand vous avez un taux de 20% sur le riz qui est importé en Martinique, alors même que l'île ne produit pas ou que très peu de riz, cela n'a absolument aucun sens." a exposé Bruno Lemaire.

Le ministre annonce donc une longue réforme puisque les taux seront examinés au cas par cas, mais une réforme qui fera attention aussi à ne pas impacter le financement des collectivités, puisque le prélèvement de l'octroi de mer représente un montant total de 1,4 milliard d'euros.

Au final, selon le calendrier évoqué par le ministre, la réforme serait introduite au projet de loi de finances de 2025, étudiée et votée en fin 2024 pour une application au plus tard en 2027.

Une défiscalisation plus juste et plus verte

Bruno Lemaire a aussi évoqué l'envie du gouvernement de revoir les dispositifs de défiscalisation des investissements productifs.

"Il nous semble qu'il y a beaucoup de pertes en ligne dans cette défiscalisation outre-mer. Nous voulons que l'argent investi à travers la défiscalisation aille bien à l'investissement productif et à chacune et à chacun de nos compatriotes."

De plus, les fonds investis dans le cadre de la défiscalisation devraient aussi aller à des projets écologiques afin de servir au "verdissement" de l'économie des outre-mer. Enfin, comme le veut la tradition, le ministre a fustigé les situations de monopole et veut renforcer les moyens de contrôle de la direction général de la concurrence et a annoncé le retour de la France au capital de la Banque de développement des Caraïbes.

<https://www.guadeloupe.franceantilles.fr/actualite/politique/bruno-lemaire-confirme-une-reforme-profonde-de-loctroi-de-mer-945128.php>

Une belle relation école/entreprise entre le lycée et la société Sifa

mercredi 19 juillet 2023



De g. à dr. : Jordan Cétol, étudiant en BTS GTLA, Keylia Seize et Noé Herem, bacheliers en transport et logistique récompensés pour leurs résultats, lors d'une belle cérémonie organisée en leur honneur par l'entreprise Sifa. • STEPHANIE TOLLET

Spécialisée dans les activités de transport et de manutention, la Sifa a noué un vrai partenariat avec le lycée du nord Grande-Terre afin d'anticiper le départ à la retraite de ses collaborateurs. La semaine dernière, l'entreprise a tenu à récompenser trois des meilleurs élèves issus des filières en logistique et en organisation du transport de marchandise (OTM et en gestion des transports et logistique associée).

En Guadeloupe, la société Sifa est spécialisée dans les activités de transport et de manutention, tout en proposant également ses services en tant que commissionnaire de transport et de négociant de commissionnaire de transport. Des filières que les étudiants connaissent mal et peu. Conséquence, l'entreprise fait face à une pénurie de jeunes candidats qui pourraient être embauchés pour remplacer les collaborateurs qui partiront à la retraite dans les prochaines années. La moyenne d'âge des transitaires approche la soixantaine. Afin d'anticiper cette situation, et ce presque depuis la création du lycée polyvalent du nord Grande-Terre en 2009, où sont préparés des bacs professionnels en logistique et en organisation du transport de marchandise (OTM), et un BTS GTLA (Gestion des transports et logistique associée), Sifa a proposé de recevoir en son sein des stagiaires issus de ces filières. « Quatre par mois, deux en logistique et deux en transport », affirme Joël Jacquart, responsable du service douane dans l'entreprise.

Keylia Seize, Noé Herem et Jordan Cétol, récompensés

Depuis 6 ans, une convention en bonne et due forme a été ratifiée par les deux parties, facilitant encore l'insertion des jeunes pour leurs périodes de formation en milieu professionnel (PFM) qui sont parties intégrantes de leurs cursus. La semaine dernière, Sifa a encore été plus loin en récompensant trois des meilleurs élèves issus des filières citées plus haut, dont deux qui ont régulièrement fait des stages dans l'entreprise. Les deux lycéens, Keylia Seize et Noé Herem, se sont vus remettre chacun, lors d'une belle cérémonie organisée en leur honneur en présence des collaborateurs de l'entreprise, des représentants du lycée et des parents, un chèque de 400 euros tandis que l'étudiant en BTS, Jordan Cétol, a eu le plaisir de recevoir 500 euros. De plus, comme l'ont répété plusieurs fois Erik Bonnot, directeur de l'agence, et Joël Jacquart, un CDI attend Jordan Cétol, âgé de 20 ans, dès son retour de formation du centre Isteli au Havre pour obtenir le niveau Bac+3 dans un an.

Stéphanie TOLLET



Joël Jacquart, responsable du service douane dans l'entreprise, Michel Accipe, proviseur du lycée polyvalent nord Grande-Terre, et Erik Bonnot, directeur de la société Sifa Guadeloupe, se réjouissent de leur partenariat. • STEPHANIE TOLLET

Michel Accipe, proviseur du lycée polyvalent Nord Grande-Terre Jordan Cétol, titulaire d'un BTS GTLA Joël Jacquart, responsable du service douane dans l'entreprise.

« Je tiens vraiment à remercier Sifa pour son engagement auprès de notre jeunesse, et pour sa volonté de créer un vrai partenariat avec le lycée du Nord Grande-Terre, volonté qui se concrétise aujourd'hui par cette démarche de récompenses de nos meilleurs étudiants dans les filières qui l'intéressent de près. Porter certains élèves au rang d'exemples crédibilise non seulement le travail fait en amont au lycée, mais motive aussi les jeunes, les aide à croire en leur projet et donc à obtenir de bons résultats en s'appuyant à la fois sur les équipes pédagogiques et les parents. Plusieurs anciens élèves du lycée ont déjà été embauchés dans cette société, qui va jusqu'à leur proposer de partir dans l'Hexagone pour faire une licence et revenir

ensuite travailler chez elle. Dans ce cadre précis, la relation école/entreprise nouée au fil du temps est vraiment un succès »

« J'ai fait un bac pro transport au lycée LPO Nord Grande-Terre. C'est dans ce cadre que ma professeure de transport m'a conseillé Sifa pour effectuer mes stages. En intégrant cette société, j'ai aimé l'atmosphère agréable, avec du personnel vraiment serviable et aidant. J'ai donc continué mes stages puis mes périodes de formation, au même endroit jusqu'à obtenir mon BTS. Ce sont donc les conseils de ma professeure qui m'ont permis de découvrir le secteur de la douane, que je trouve intéressant. J'ai donc décidé de continuer avec Sifa mais, pour cela, je dois partir me former un an chez Isteli au Havre pour devenir déclarant en douane et conseiller. Une fois le diplôme obtenu, je reviendrai en Guadeloupe où un CDI m'attend chez Sifa ».

« Cette remise des prix est une première car de nombreuses circonstances ont retardé cette cérémonie, prévue depuis 2019. C'est pour nous une façon de valoriser ces jeunes que nous côtoyons toute l'année, mais aussi de marquer formellement le partenariat avec le lycée de Port-Louis. Chaque année, nous accueillons grâce à lui de très bons élèves en stage. Nous nous engageons à les former sur place dans le cadre des études dispensées au lycée, puis nous incitons ceux qui nous semblent correspondre aux profils professionnels que nous recherchons à partir finaliser leur formation au Havre. »

<https://www.guadeloupe.franceantilles.fr/actualite/education/une-belle-relation-ecoleentreprise-entre-le-lycee-et-la-societe-sifa-945212.php>

La grève est terminée au Grand Port Maritime de la Martinique

Par RCI Web 07/07/2023 - 12:00

Après une semaine de mobilisation, les salariés grévistes et la direction du GPMM ont signé un protocole de fin de conflit.

Partager l'article sur :



Un accord a été trouvé hier soir (jeudi 6 juillet 2023) vers 20 h 30 entre la Coordination Nationale des Travailleurs Portuaires et Assimilés et le président du directoire du Grand Port Maritime de la Martinique.

La grève est donc levée après une semaine de mobilisation.

Le protocole de fin de conflit porte notamment sur l'amélioration de la qualité au travail, la mise en oeuvre d'un compte épargne temps ou encore des promotions internes.

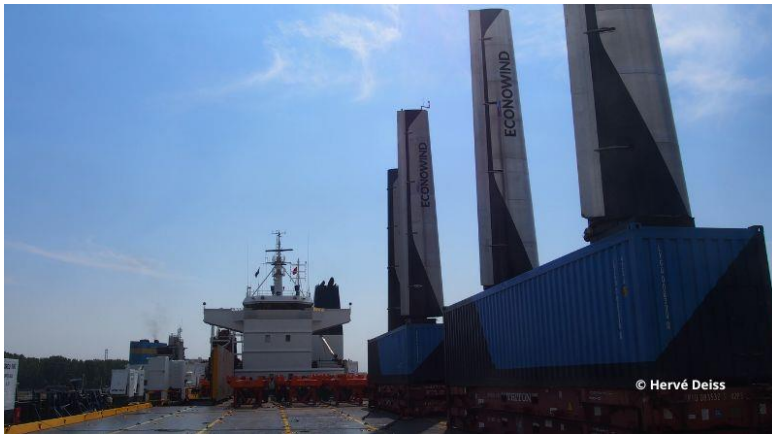
Les deux parties ont également trouvé un accord sur le budget de formation et sur l'application des 35 heures.

Autre point brûlant : la contestation du président du directoire du port. Le syndicat réclamait son départ. Les deux parties se sont finalement mises d'accord sur un engagement de celui-ci à faire respecter les différents accords.

Par ailleurs, le directoire du port sera étoffé d'un troisième membre à la fin de l'année 2023.

<https://www.rci.fm/martinique/infos/Social/La-greve-est-terminée-au-Grand-Port-Maritime-de-la-Martinique>

Marfret : la décarbonation, toutes voiles dehors



Hervé Deiss - 4 juillet 2023

En équipant le Marfret Niolon avec le système d'ailes développé par Econowind, Marfret franchit un premier pas vers la décarbonation. Le système a permis une économie entre 7% et 10% de carburant.

La décarbonation dans le transport maritime prend diverses formes. Certains optent pour des carburants alternatifs, d'autres adoptent des techniques nouvelles. Pour sa part, Marfret dispose d'une flotte dont le retrofit s'avère onéreux. « Nous avons un rétro cheminement à opérer. Pour une compagnie comme la nôtre, il s'agit d'un chemin long qui sera différent selon les navires et les routes qu'ils empruntent », a déclaré Guillaume Vidil directeur général de Marfret lors du colloque ParisMat (journées de l'assurance maritime et transport).

Le Marfret Niolon comme laboratoire

Le choix de l'armement marseillais a été d'utiliser le Marfret Niolon comme « un laboratoire » dans la stratégie de décarbonation. Ce navire assure la ligne entre Le Havre, Anvers-Bruges, Degrad des Cannes (Guyane française) et Pointe à Pitre. Dans le port de la Guadeloupe, le service est connecté avec le service Ferrymar qui dessert Fort de France, Saint Martin et Saint Barthélémy avec le navire Le Marin. Cette ligne est spécialisée sur du trafic de marchandises conventionnelles, composée notamment de roulier. Elle assure une rotation complète en 42 jours.

Deux ailes par conteneur de 40'

Le groupe a décidé de doter ce navire d'ailes développées par la société néerlandaise Econowind. « Ces ailes sont placés dans des conteneurs de 40' que nous disposons sur le pont extérieur du navire. Après plusieurs essais, nous avons opté pour les placer sur le côté bâbord du pont sur deux flats racks », nous a confié Sergej Bogdan, commandant du navire. Chaque conteneur dispose de deux ailes. Au total, le navire peut déployer quatre ailes.

Des économies de 7% à 10%

Sergej Bogdan, commandant du Marfret Niolon. « Nous disposons d'un logiciel, développé par la société Syroco, pour nous apporter une aide à la décision quant au déploiement. (...) Le commandant du navire reste le dernier décideur. »

L'expérience avec Econowind a commencé en 2022. Les deux conteneurs ont été positionnés au mois de janvier. En 18 mois d'opération, les économies de carburant sont estimées entre 7% et 10% selon les voyages. « Outre ces ailes, nous disposons d'un logiciel, développé par la société Syroco, pour nous apporter une aide à la décision quant au déploiement de ce dispositif. Selon notre route, la vitesse des vents et la direction du navire, le logiciel évalue l'intérêt à déployer ce système. Le commandant du navire reste le dernier décideur. Ainsi, il est arrivé que nous n'ayons pas déployé le système même si le logiciel de Syroco nous conseillait de le faire », nous a expliqué Sergej Bogdan.

Un système informatique d'optimisation

En effet, le système développé par Syroco établit les conditions d'optimisation des ailes selon les données collectées par les capteurs installés sur le navire. Cependant, l'armement a aussi ses propres capteurs qui viennent confirmer les données fournies par le logiciel. C'est en combinant les données des deux types de capteurs que le commandant prend sa décision. « Nous devons respecter aussi les instructions de l'armement. Il nous demande de les utiliser le plus souvent mais en portant une attention particulière pour éviter de les abîmer. Dès que la météo se dégrade, nous ne les utilisons pas. »

Une mise en place en 10 minutes

Les ailes d'Econowind sont gérées depuis la passerelle. Leur déploiement et leur rangement se gère par une commande déportée. La sortie de ces ailes se fait en 10 minutes environ. Leur rangement prend un peu plus de temps. Destinées à économiser de l'énergie, le déploiement et le rangement de ces ailes se fait électriquement. Le bord ne nous donne pas de données d'augmentation de la consommation de carburant pour le déploiement et le rangement. Cela se réalise en mer et n'a que peu d'impact sur une augmentation de la consommation de soutes au cours de ces opérations.

Un système standardisé

Le choix d'Econowind par Marfret tient à la standardisation du système. « Positionnées dans un conteneur, les ailes peuvent être remplacées facilement. Il suffit de sortir le conteneur avec une grue pour en remettre un nouveau », nous a confié Guillaume Vidil. Toutes les opérations de maintenance, de remplacement et d'intervention extérieure se font donc plus facilement.

Vérifier les économies avant de le décliner

Il reste que si ce système convient à ce navire et cette route, il n'est pas déclinable sur toutes les lignes de Marfret. Pour l'armement marseillais, le Marfret Niolon opérant la ligne MPV vers les Antilles et la Guyane s'adapte parfaitement. Avant de le déployer sur d'autres navires, Marfret veut pouvoir constater les économies réalisées au cours de plusieurs rotations et tout au long de l'année.

https://portsetcorridors.com/2023/marfret-la-decarbonation-toutes-voiles-dehors/?utm_campaign=Newsletter%202023-24&utm_medium=emailnewsletter%202023-24&utm_source=Newsletter

Signature de la cession de Bolloré Logistics à CMA CGM

Publié le : 12.07.2023 Dernière Mise à jour : 12.07.2023 Par : AFP



Crédit photo Bolloré Logistics

Les groupes Bolloré et CMA CGM ont formalisé la vente de Bolloré Logistics au numéro trois mondial de la ligne maritime régulière. L'opération reste cependant soumise au feu vert des autorités de la concurrence.

Bolloré a annoncé le 11 juillet avoir signé avec l'armateur français CMA CGM la cession de son activité logistique pour 4,65 milliards d'euros.

"La signature de cet accord fait suite à l'achèvement des procédures d'information et de consultation des instances représentatives du personnel applicables et à l'exercice par le groupe Bolloré de la promesse d'achat reçue le 8 mai 2023", a expliqué l'entreprise.

À l'époque, Bolloré avait indiqué que le prix de la cession s'établirait à 4,65 milliards d'euros "avant calcul de la dette et de la trésorerie à la date de réalisation". Le 11 juillet, il a souligné que "la réalisation définitive de la cession reste soumise à l'obtention d'autorisations au titre du contrôle des concentrations et des investissements étrangers dans les juridictions concernées".

24 milliards de dollars de chiffre d'affaires

Les deux entreprises étaient entrées le 18 avril en négociations exclusives, avant que l'armateur ne remette une promesse d'achat sur 100 % des activités de Bolloré Logistics.

Cette acquisition, "renforcera considérablement l'activité logistique du groupe CMA CGM et placera sa filiale Ceva Logistics parmi les cinq premières entreprises mondiales du secteur du transport et de la logistique", avec près de 24 milliards de dollars de chiffre d'affaires (22 milliards d'euros), avait alors remarqué le numéro trois mondial de la ligne maritime régulière. L'armateur marseillais avait expliqué le 18 avril que ce projet d'acquisition s'intégrait dans la

stratégie du groupe reposant sur "le transport maritime et la logistique et qui vise à offrir et à développer des solutions complètes pour soutenir les chaînes d'approvisionnement de ses clients".

Longtemps dans le rouge, CMA CGM a profité à plein de la surchauffe du transport maritime créée par la crise du Covid-19, avec un bénéfice net record de plus de 23 milliards d'euros en 2022, surpassant tous les groupes du CAC 40. L'entreprise dirigée par Rodolphe Saadé a depuis 2019 multiplié les acquisitions et participations dans des fleurons français et étrangers, de Ceva Logistics à Air France-KLM en passant par Gefco et Eutelsat.

Bolloré, de son côté, est engagé dans un recentrage sur les médias, via notamment le géant Vivendi (propriétaire de Canal+, Havas et Editis) désormais majoritaire chez Lagardère.

Ses activités de transport et de logistique représentaient en 2022 un chiffre d'affaires de 7,1 milliards d'euros, et des implantations dans une centaine de pays avec 13.500 salariés.

https://www.actu-transport-logistique.fr/lantenne/actualite/logistique-supply-chain/signature-de-la-cession-de-bollore-logistics-a-cma-cgm-787408.php?utm_source=selligent&utm_medium=email&utm_campaign=newsletter&utm_content=la-ntenne_nl_13_07_2023&utm_term=